

L'emprise vaccinale et la loi du plus fort : où en est l'Afrique ?

Édito __ Par Ali Moutaïb

Les inégalités deviennent plus alarmantes au fur et à mesure que l'écart entre le nombre de vaccins administrés dans les pays riches et les pays pauvres se creuse. Plusieurs voix occidentales se sont élevées pour exprimer leur consternation face à la lenteur de la campagne de vaccination contre la Covid-19 en Afrique. Néanmoins, consciemment ou inconsciemment, ces discours qui déplorent la lenteur de la vaccination en Afrique sont déconnectés de la réalité puisque le mécanisme Covax, qui vise à éviter que les pays pauvres ne soient relégués au dernier rang, dépend du système industriel et de l'implication du secteur privé dans la distribution des vaccins.

À voir la situation actuelle de la vaccination en Afrique dans son épaisseur temporelle, les quelques attributions de vaccins dans le cadre du dispositif Covax n'ont pas pu sauver la mise ; le ralentissement des exportations de vaccins par l'Inde a eu un impact négatif tangible sur l'accès aux vaccins dans le continent. C'est clair ! Les pays africains ne peuvent plus se mettre à la remorque du Covax et attendre ; ils ne doivent plus dépendre d'une seule source d'approvisionnement, et encore moins du mécanisme Covax.

Il faut le dire : malgré les sentiments de solidarité et de foi en notre humanité commune, la question de vaccination anti-Covid-19 reste soumise aux logiques

capitalistes du profit et aux impératifs de la guerre économique. La loi du plus fort l'emporte sur la vision du bien commun et la priorité est à celui qui paie en premier.

Le Maroc par exemple vient de bénéficier d'une première allocation de 300.000 doses, le 8 avril dernier, dans le cadre du Covax. Toutefois, le pays s'est montré souverain dans sa stratégie de vaccination enclenchée bien avant, en janvier, en diversifiant notamment ses sources d'approvisionnement ; le vaccin chinois Sinopharm et le vaccin du laboratoire anglo-suédois AstraZeneca déjà administrés dans le pays tandis que le vaccin russe Spoutnik V est promis d'être reçu durant avril. Le royaume est censé recevoir également des vaccins israéliens ainsi que le vaccin du laboratoire américain Johnson & Johnson. Cette dynamique de vaccination s'est poursuivie malgré les enjeux de financement et les défis industriels et logistiques qui retardent généralement les livraisons.

Finalement, les États africains l'ont bien compris : dans un système international multipolaire, autant diversifier ses sources d'approvisionnement, mettre en place une politique industrielle sanitaire en mesure de répondre aux enjeux sanitaires du continent, sortir de la compassion des dirigeants étrangers et développer l'un des leviers de la souveraineté, qui n'est rien d'autre que leur indépendance.



FEUILLETON DE L'ACTUALITE

Par Alaa-eddine Khaldi

2 Mars • Chine

Le yuan électronique est actuellement testé dans des villes telles que Shenzhen, Shanghai et Pékin. Ce projet de cryptomonnaie nationale a été lancé en réponse au projet Libra de Facebook.

2 Mars • International

Le géant de l'automobile suédois Volvo annonce qu'il ne produira que des voitures électriques d'ici 2030.

3 Mars • International

La Cour pénale internationale a annoncé qu'elle ouvrirait une enquête officielle sur les allégations de crimes de guerre commis par Israël dans les territoires occupés en 1967.

3 Mars • Royaume-Uni

Le gouvernement anglais annonce ses plans d'imposition et de dépenses pour l'année à venir, ainsi que de nouvelles mesures de soutien COVID-19, notamment l'augmentation du salaire minimum à partir d'avril.

3 Mars • International

Facebook prévoit de lever l'interdiction de la publicité politique sur son réseau, reprenant ainsi une forme de promotion numérique qui a été critiquée pour avoir diffusé des informations erronées et fausses et enflammé les électeurs.

4 Mars • International

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et ses alliés ont décidé de maintenir un contrôle strict de la production. La nouvelle n'a pas répondu aux attentes des analystes. Le pétrole brut Brent, la référence mondiale, a bondi de près de 5 %. La décision a suscité des craintes de hausses de prix à l'avenir.

5 Mars • Allemagne

L'Allemagne a accepté d'indemniser les entreprises du secteur de l'énergie à hauteur d'environ 2,4 milliards d'euros pour les pertes qu'elles ont subies dans le cadre de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire, mettant ainsi fin à des années de litiges.

5 Mars • International

L'administration Biden sanctionne le ministère de la Défense et le ministère de l'Intérieur du Myanmar en réponse au coup d'État et à la répression des manifestants par la junte militaire.

8 Mars • International

Chypre, la Grèce et Israël signent un accord pour construire le câble électrique sous-marin, le plus grand et le plus profond au monde, qui reliera les réseaux électriques des trois pays méditerranéens pour un coût d'environ 900 millions de dollars.

10 Mars • International

La Chine et la Russie s'accordent pour explorer la Lune ensemble.

15 Mars • International

Volkswagen mise tout sur les voitures électriques et prévoit de construire des usines de batteries en Europe, d'installer un réseau de stations de recharge et de réduire le coût des déplacements sans émissions.

16 Mars • Royaume-Uni

Le premier ministre Boris Johnson annonce que l'arsenal d'armes nucléaires du Royaume-Uni passera de 180 à 260 ogives nucléaires, et que le Royaume-Uni réorientera sa politique étrangère vers la région indopacifique, tout en restant attaché à l'OTAN. L'examen du gouvernement identifie également la Russie comme la "menace la plus aiguë" pour la sécurité britannique.

23 Mars • International

Le canal de Suez est bloqué dans les deux sens après que le porte-conteneurs Ever Given s'est échoué au nord du port de Suez en Égypte, coûtant des milliards à l'économie mondiale maritime.

27 Mars • International

La Chine et l'Iran signent un accord de coopération sur 25 ans. Cet accord devrait permettre d'augmenter considérablement les investissements chinois en Iran, notamment dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

L'eau, une ressource stratégique au cœur de la politique nationale du Maroc

Par Alaa-eddine Khaldi

Et de l'eau, Nous avons fait toute chose vivante

وجعلنا من الماء كل شيء حي

Saint Coran. 21,30



Tout au long de son histoire, l'Homme s'efforce de s'adapter et de s'installer dans des zones ayant accès à l'eau afin de pouvoir faire face à ses besoins et développer sa vie. De nos jours, ce besoin n'a pas changé, l'eau reste encore une ressource primordiale et un enjeu majeur pour le développement de tout pays. Il n'est donc pas étrange de voir émerger des conflits géopolitiques autour de ressources en eau, ou des missions spatiales pour la recherche d'eau dans d'autres planètes.

Situé à l'extrême nord-ouest de l'Afrique, le Maroc s'ouvre à la fois sur l'Atlantique et sur la Méditerranée. Par sa position géographique et aussi en raison de son relief, le Royaume se caractérise par un climat très variable. L'effet de la latitude se manifeste par la prédominance d'un climat méditerranéen, sur le nord du pays, et par l'existence d'un climat saharien au sud et au sud-est de l'Atlas. Cela se traduit par une décroissance des précipitations du nord au sud. Par ailleurs, en raison de l'éloignement de l'Océan Atlantique et de l'effet de la barrière que joue la chaîne de l'Atlas dans l'atténuation des systèmes nuageux provenant de l'Ouest, les régions orientales reçoivent moins de pluie que les régions occidentales. Enfin les régions montagneuses bénéficient d'un climat subhumide à humide : avec des précipitations annuelles dépassant 1000 mm, le Rif occidental et le Moyen Atlas représentent les zones les plus favorisées en précipitations. L'effet de l'altitude s'étend également au-delà de la saison d'été. Car si les pluies sont en général minimales, on enregistre en revanche des précipitations non négligeables sur les zones montagneuses. Celles-ci sont dues principalement aux activités orageuses durant cette période de l'année¹.

Depuis son indépendance en 1956, et pour faire face à des apports pluviométriques globalement insuffisants et spatialement hétérogènes, le Maroc a mené une politique de gestion des ressources en eau qui a permis une mobilisation relativement efficace des ressources conventionnelles, surfaciques et souterraines dont il dispose. Initiée par feu Hassan II, la politique éclairée des barrages, en l'occurrence, a été la direction principale entreprise au pays. Deux lois et de nombreux règlements et décrets d'application constituent la base juridique qui régit le secteur de l'eau au



Maroc. La première loi relative à la gestion de l'eau (loi n°10-95)² s'inscrit dans le cadre des efforts entamés par le gouvernement en 1995 pour régulariser et moderniser ledit secteur en dictant ses lignes générales vers le développement durable, en introduisant des nouveaux principes tels que le « pollueur-payeur » et le « préleveur-payeur » et en renforçant des principes de base comme la participation et la décentralisation. Cette loi reste jusqu'à présent la base légale du secteur de l'eau au Maroc. La deuxième loi (loi n°36-15)³ introduit, quant à elle, une gestion plutôt intégrée et participative afin de valoriser les ressources dont disposent le Royaume. Cette ressource primordiale a également été soulevée par le Roi Mohammed VI afin d'orienter la nation vers une approche nouvelle sur sa gestion :

« Le temps est donc venu pour nous de changer radicalement notre perception et notre attitude à l'égard de l'eau à travers la gestion de la demande de cette ressource et la rationalisation de sa consommation. Il importe, en outre, de poursuivre les efforts qui sont engagés pour mobiliser toutes les ressources hydriques mobilisables. Il nous incombe, parallèlement, d'aller plus loin dans la réalisation d'installations de stockage et d'assurer, dans un souci de solidarité inter-régionale, le transfert des eaux à partir des bassins excédentaires vers les bassins déficitaires.

Afin d'alléger la charge des investissements, il est devenu nécessaire de rechercher de nouvelles formules de financement et de gestion des ouvrages hydrauliques. De même qu'il nous incombe de revoir nos choix et nos options concernant les modes de production agricole, en tenant compte - pour cette question que Nous considérons hautement prioritaire - du facteur rareté de l'eau et du coût de production réel dans notre pays.⁴»



La rareté de l'eau au Maroc n'est pas liée à la demande croissante de ressources en eau par les ménages ou le secteur industriel (y compris l'industrie du tourisme), car tous deux consomment environ 20% des ressources mobilisées. En fait, la pénurie d'eau au Maroc est profondément liée à la façon dont l'eau est utilisée pour l'irrigation, qui consomme environ 80 % de l'eau chaque année⁵.

2 [Loi n°10-95 sur l'eau promulguée par le Dahir n°1-95-154 du 16 aout 1995.](#)

3 [Loi n°36-15 sur l'eau promulguée par le Dahir n° 1-16-113 du 10 aout 2016.](#)

4 Extrait de l'allocution Royale à la 9ème session du CSEC de 2001.

5 Taheripour, Farzad, Wallace E. Tyner, Iman Haqiqi, and Ehsanreza Sajedinia. 2020. "[Water Scarcity in Morocco: Analysis of Key Water Challenges.](#)" World Bank, Washington, DC.



Le Maroc est un pays qui a historiquement dépendu de l'agriculture. Même si l'agriculture ne représente qu'environ 15 % du PIB, près de 40 % des emplois sont dans l'agriculture ou liés à l'agriculture, de sorte que les changements dans la production agricole en raison des changements dans la disponibilité de l'eau et les rendements des cultures ont un impact prononcé sur le PIB. Le Maroc devrait être confronté à une pénurie d'eau importante et à une réduction des rendements des cultures pluviales en raison du changement climatique. La réduction de l'eau disponible pour l'irrigation et la baisse des rendements des cultures pourraient avoir un impact négatif sur les activités agricoles et non agricoles au Maroc, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur l'ensemble de l'économie.

C'est bien pour cette raison que le Maroc a lancé au début de l'année 2020 une nouvelle politique pour la gestion de l'eau, le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation (PNAEPI). Le PNAEPI a été établi comme une réponse au problème de rareté de l'eau auquel le Maroc est actuellement confronté, et qui est susceptible d'être confronté à une pénurie d'eau majeure dans un avenir proche, causée par l'expansion de la demande en eau et la réduction des précipitations induite par le changement climatique. Ce programme qui s'étale sur la période 2020-2027 avec un budget de 115.4 Milliards de dirhams repose sur 5 axes⁶:

- » Augmenter l'offre d'eau actuelle à travers la construction de nouveaux barrages (20), la finalisation de ceux en cours, la construction de nouvelles stations de dessalement (3) et la construction de petits barrages pour le développement local.
- » Améliorer la gestion de la distribution d'eau au niveau urbain et au niveau de l'irrigation en zones rurales.
- » Renforcer l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.
- » Réutiliser les eaux usées épurées, notamment pour les projets d'arrosage de Golf.
- » Sensibiliser et communiquer avec les citoyens afin de changer leur comportement en matière de l'usage de l'eau.

Le Maroc a fait des progrès substantiels au fil des années en orientant son économie vers les besoins du marché. Comme dans de nombreux pays, l'agriculture et l'alimentation sont à la traîne des autres secteurs dans ces réformes. Certaines conséquences négatives du changement climatique ou de la réduction de l'approvisionnement en eau pourraient inciter le Maroc à s'orienter vers une utilisation plus efficace de ses rares ressources en eau, chose que le PNAEPI promet d'affronter et de régler.



Musée, art et Train'Art

Par Habiba EL MAZOUNI

En deux décennies, les musées au Maroc sont devenus de véritables institutions culturelles, timbrant les rapports entre l'art, la culture et la société. Des musées d'art contemporain, aux musées scientifiques, technologiques et aux écomusées, un immense maillage culturel qui témoigne d'un patrimoine culturel immatériel plus que jamais fortifié.

Avec la création de la Fondation Nationale des Musées (FNM) en 2011, les musées sont placés en tant que locomotive culturelle pour le Maroc et ce, afin de préserver et valoriser le patrimoine muséographique national. Vu que tout se met en scène à destination du public, la Fondation a pour objet de faciliter aux citoyens l'accès à la culture.

Ainsi, le 16 mars dernier, la FNM et l'Office nationale des chemins de fer (ONCF) ont signé une convention de partenariat visant la promotion du voyage à la découverte des musées du Maroc. Il s'agit d'un nouveau concept de voyage «Train'Art», ou le voyage et l'art pour tous, qui vise à rapprocher l'art, la culture et les musées aux différentes franges de la société marocaine. En effet, le concept de voyage «Train'Art» relie les trois fondamentaux du musée, que sont la collection, l'exposition et le public, au regard du voyage et instille également les missions principales d'un musée qui, pour reprendre les paroles de l'historien de l'art Bruno-Nassim Abouddrar, « doit exposer le patrimoine qu'il conserve, éduquer et procurer du plaisir ».

Le voyage et l'art pour tous est un concept qui s'ajoute à plusieurs initiatives qui ont été entreprises pour amplifier la portée de l'art partout et pour tout le monde. Avec la crise sanitaire du coronavirus, le champ muséal a souffert d'une crise sans précédent (la fermeture des musées), face à laquelle plusieurs mesures ont été prises pour continuer de diffuser la culture artistique et faciliter son accessibilité. À cet effet, le numérique s'est avéré un excellent outil ayant permis de rapprocher l'art de la population. La FNM avait donc lancé #lemuséeàlamaison, une initiative qui repose sur des visites virtuelles des musées en 360° accessibles à tous. En sus des expositions virtuelles, plusieurs initiatives ont été mises en place telles que des visites guidées, des quizz, des concours et des séances de cinéma en ligne en partenariat avec le centre cinématographique marocain, en vue de répondre aux besoins des férus de l'art ainsi que de maintenir et renforcer le lien avec le grand public.

Pour finir, la vocation du musée n'est plus exclusivement axée sur la conservation des objets du patrimoine culturel et leur mise à la disposition du public. Le renouveau muséologique des deux dernières décennies appelle à un rôle plus proactif et inventif du musée, celui d'aller au-devant du public, de solliciter son intérêt, de développer à son intention des outils pour comprendre et apprécier le patrimoine, et de le placer au cœur de la démarche muséale.



QUESTION DU MOIS

Nation branding?

Par Wael Maâninou





Qu'est-ce que c'est ?

Quand on évoque un pays, ce à quoi vous pensez, vos perceptions et vos émotions à l'écoute de ce nom, c'est le « Nation Branding ». Alors vous l'aurez compris, ce ne sont pas des célèbres logos comme « Visit Sweden » ou « Incredible India », qui font la marque du pays.

Ainsi y a-t-il plusieurs États dont les logos ne sont pas connus, et qui pourtant à la prononciation de leurs noms, l'Italie ou le Maroc comme exemple, évoquent des sensations, des perceptions, et c'est cela la « brand ».

Le Nation Branding est donc la construction d'un avantage différentiel durable qui défie les stéréotypes nationaux et régionaux. L'identité construite est équilibrée de façon à pouvoir atteindre efficacement des audiences et des porteurs d'intérêts hétérogènes.

Quels en sont les enjeux ?

Travailler cette marque est important parce que si un État ne le fait pas, quelqu'un le fera à sa place, et la perception du pays se répercutera sur son économie et sa société.

Si votre pays est bien perçu à l'extérieur, vos entreprises ont plus de chances de concurrencer les entreprises de pays dont la perception est moins bonne, et d'être sur un piédestal avec les pays dont la perception est bonne.

La perception du pays impacte la volonté de cinq groupes de porteurs d'intérêts à l'international ; il s'agit du commerce car la bonne perception encourage l'export, d'attirer les investissements étrangers, du tourisme, de retenir les talents, et de la réputation générale.

Comment construire le Branding en 5 étapes ?

1. Identification de l'idée centrale : pour quelle chose le pays veut-il être connu ? Ou pour quelle chose le pays peut être perçu ?
2. L'engagement des porteurs d'intérêts : c'est-à-dire engager tous les secteurs et les citoyens sur le concept choisi.
3. La mise en place d'une politique ; le branding est réalisé à travers des actions, des activités et des politiques.
4. L'identité digitale : tout ce qui se passe sur le terrain atterrit directement en ligne, parce que c'est ce qui va bâtir la perception au final.
5. Le marketing.

• Entretien

• Ibrahim Al Khalil Seck

Ambassadeur du Sénégal au Maroc



“ L'ouverture du consulat général du Sénégal à Dakhla constitue un jalon de plus dans l'affirmation du caractère privilégié de la relation bilatérale entre le Sénégal et le Maroc ”

1 - Le Sénégal a toujours apporté un soutien plein et entier au Maroc pour la sauvegarde de son intégrité territoriale. L'ouverture du consulat général du Sénégal à Dakhla le 5 avril dernier représente une « nouvelle étape » entre les deux pays. À votre avis, quels en sont les enjeux ?

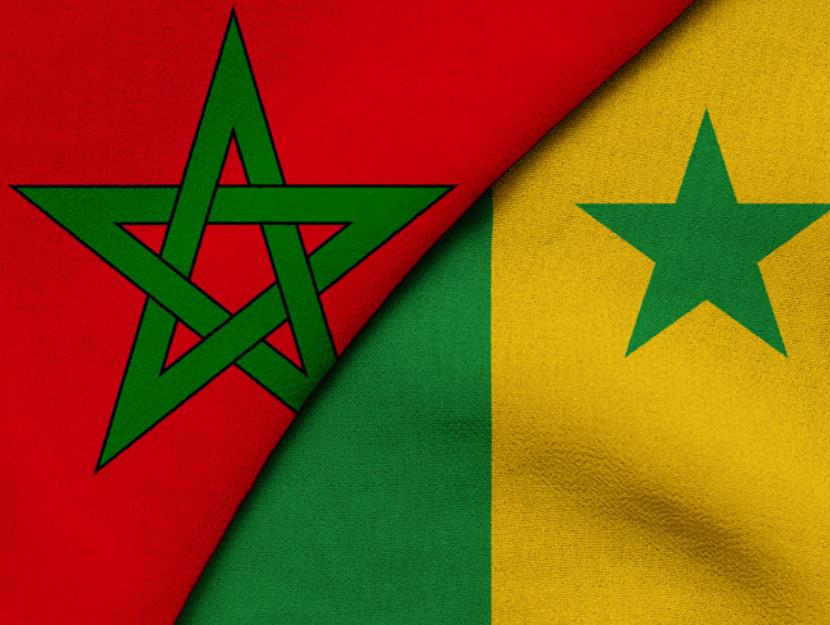
Les enjeux sont de divers ordres. D'abord, sur le plan stratégique, l'ouverture de ce consulat constitue un jalon de plus dans l'affirmation du caractère privilégié de la relation bilatérale entre le Sénégal et le Maroc, bien qu'elle n'en soit pas la cause exclusive. Car comme l'a rappelé SEM Nasser BOURITA lors de la conférence de presse consécutive à l'inauguration du consulat, le Sénégal a toujours été un soutien inconditionnel de la défense de l'intégrité territoriale du Maroc. D'ailleurs, la représentation sénégalaise à l'UA s'est une nouvelle fois illustrée dernièrement au sein de l'organisation pour contrer des manœuvres allant dans le sens de rompre le consensus de la décision du Sommet de Nouakchott qui a consacré la compétence exclusive des NU dans le cadre du règlement de la question du Sahara.

Sur le plan consulaire, l'inauguration de ce consulat répond à un besoin de plus en plus pressant de nos compatriotes résidant dans les provinces du Sud et qui, selon des estimations convergentes, sont environ au nombre de 9000 personnes. Il s'ajoute que la région de Dakhla est un couloir de circulation civile et commerciale largement emprunté par les ressortissants sénégalais désireux de rentrer au bercail, en provenance du Maroc ou du Continent européen.

Ce consulat présente également un grand intérêt dans la mesure où il vient insuffler

un nouvel élan à la coopération entre nos deux pays, notamment dans les domaines de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. D'ailleurs, le MAE marocain a annoncé la mise à disposition d'un supplément de 80 bourses d'études sur le quota annuellement réservé au Sénégal qui seront réparties entre les établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur de Dakhla et Laayoune. Sur ce point, nous avons envisagé d'élargir les bourses de formation professionnelle aux ressortissants sénégalais résidant dans la zone et qui s'y activent dans les métiers de la pêche, du tourisme et dans le commerce. Il s'agirait de leur faciliter l'accès à un cursus professionnel qu'ils pourront mettre à profit sur place ou une fois de retour au pays. Une telle approche serait intéressante dans le cadre de la lutte contre l'émigration irrégulière.

Sur le plan économique également, le Consulat aura pour vocation d'œuvrer en vue de l'intensification des échanges commerciaux dans l'axe Rabat-Dakar. Ceci est d'autant plus pertinent au regard de l'importance du flux de marchandises qui transitent par la route dans les deux sens. D'autres perspectives de coopération sont également à l'œuvre notamment en ce qui concerne la création de joint-ventures entre les secteurs privés des deux pays en vue de leur permettre de mieux aller à l'assaut du marché africain.



2 - Des liens séculaires unissent le Maroc et le Sénégal ; des liens aussi bien politiques, économiques que religieux. Où en sont-ils aujourd'hui et dans quelles mesures la Tarîqa Tijâniyya a réussi à tisser des liens historiques et profonds entre les deux pays ?

Ces relations sont en effet séculaires. Elles sont antérieures aux indépendances et se sont consolidées à travers les relations personnelles d'amitié et d'estime réciproque entre les différents Chefs d'État qui se sont succédé à la tête des deux pays. Ces relations institutionnelles se reflètent également entre les deux peuples, notamment avec l'intégration de part et d'autre de leurs communautés respectives.

Sur le plan politique, elles se traduisent par une parfaite convergence de vues sur toutes les questions multilatérales, l'échange régulier de délégations ainsi qu'un cadre juridique qui comprend plus de 100 accords couvrant tous les domaines.

Sur le plan économique, les investissements marocains au Sénégal couvrent plusieurs domaines tels que la banque et l'habitat.

Sur le plan religieux particulièrement, la Tijâniyyah a été en grande partie le ferment de la consolidation de la coopération. Depuis

des siècles maintenant, des Sénégalais membres de cette confrérie se rendent régulièrement au Maroc pour effectuer un pèlerinage au mausolée de Sidi Cheikh Ahmed Tijani. De même, les dignitaires sénégalais de cette voie ont toujours fait l'objet d'un soin particulier de la part de SM le Roi Mohammed VI et avant lui, de son père SM le Roi Hassan II. D'ailleurs, ce dernier a financé la construction de la grande Mosquée de Dakar au lendemain des indépendances.

Cet aspect de la coopération couvre également les bourses de formation en sciences islamiques que le Maroc consent au Sénégal dans les établissements d'enseignement supérieur et traditionnel du Maroc et plus récemment à l'Institut Mohammed VI de Formation des Imams et Prédicateurs. Il convient de souligner l'importante contribution de cette école dans la lutte contre la radicalisation et la prévention de l'extrémisme religieux, deux des fléaux qui gangrènent le Sahel.

3 - Quelle lecture faites-vous de l'alliance africaine en matière de gestion des différentes phases de la crise sanitaire ?

D'abord il convient de préciser que toute action émanant d'une entité quelconque est largement tributaire des capacités de cette entité ainsi que de la portée de ses moyens

d'action. L'Union africaine n'échappe pas à cette règle. Consciente de la nécessité d'une mutualisation des forces pour arriver à bout de l'épidémie, l'UA s'est investie

depuis le début de la pandémie en vue de la mise en place de mécanismes continentaux de réponse à la pandémie sur les plans conceptuel et opérationnel. La réouverture des frontières entre pays africains en dépit de la persistance de la pandémie révèle la nature avant-gardiste de cette initiative de l'UA.

Au titre de ces initiatives mises en œuvre par l'UA, l'on peut compter la mise en place du groupe de travail africain sur le coronavirus (AFTCOR), l'élaboration de la Stratégie africaine de lutte contre le coronavirus ou encore la création d'un Fonds de l'UA dans le même cadre.

Il s'agit d'autant d'initiatives qui bénéficient de la confiance des partenaires internationaux de l'Union et qui révèlent, par ailleurs, le pragmatisme de l'Union et son rôle prépondérant dans les questions touchant au devenir de l'Afrique.

Les Communautés économiques régionales ne sont également pas en reste. La CEDEAO par exemple a effectué un travail considérable dans ce domaine notamment dans le cadre du Conseil des Ministres en charge de la

Santé des États membres.

Aujourd'hui, des pays comme le Nigeria, ou le Sénégal d'ici 2022, se sont lancés dans la perspective de mise sur point d'un vaccin contre la maladie. D'ailleurs, le Sénégal a exclusivement réservé l'excédent de sa production en termes de kits de détection du coronavirus aux pays du Continent. Ce sont des initiatives à saluer bien qu'elles gagneraient à être davantage coordonnées pour des résultats encore meilleurs. D'où la nécessité d'une mutualisation des forces notamment au regard des contraintes financières et en ressources humaines auxquelles l'Union et les CER font face. Elles gagneraient également à être améliorées par la prise en compte des répercussions de la pandémie sur les structures économiques de nos pays ainsi qu'une meilleure implication des États membres dans ce cadre.

Il convient également de saluer la démarche de pays comme le Maroc qui a fait montre d'une solidarité agissante à l'endroit des autres pays du continent dans le cadre de la lutte préventive contre la pandémie. Sous ce rapport, le Sénégal a notamment reçu un important lot de matériel médical.



Prochains événements



WEBINAIRE – 19/04/2021

What does the World Economic Outlook mean for Morocco and the MENA Region? , organisé par Policy Center for the New South (PCNS) en partenariat avec International Monetary Fund (IMF)



WEBINAIRE – 20/04/2021

La durabilité au service de la croissance économique des territoires, organisé par le Club des Chefs d'Entreprise France-Maroc.



VISIOCONFÉRENCE – 21/04/2021

3ème Conférence annuelle "Russie-Afrique", organisé par le Ministère du Développement Économique de la Russie.



info@hadvisors.net



+212 537 73 45 13